

Ibn Chambas chez Cellou Dalein Diallo pour parler des accords politiques du 12 octobre 2016

écrit par GuineePolitique© | 10 novembre 2016



Le représentant du secrétaire général des Nations unies pour l'Afrique de l'Ouest, Mohamed Ibn Chambas a été reçu le mercredi 9 novembre 2016 par le chef de file de l'opposition guinéenne Cellou Dalein Diallo.



Chambas et Dalein. Crédit photo visionguinee.info

L'entretien a porté sur l'évolution du dialogue politique qui a abouti à la signature d'un accord politique. Le diplomate onusien est venu s'enquérir de l'évolution des concertations entre les acteurs politiques nationaux et salué cette nouvelle dynamique tout en réaffirmant la volonté des Nations unies d'accompagner ce processus. Ibn Chambas compte rencontré d'autres acteurs politiques afin d'échanger sur l'accord

politique du 12 octobre 2016 et suivre de près son mise en œuvre.

www.guineepolitique.com

contact@guineepolitique.com

SCAN : « L'exemple doit venir d'en haut [] Personne ne respecte les biens publics [] » Alpha Condé

écrit par GuineePolitique© | 10 novembre 2016



Alpha Condé, président de la Guinée

Sur la citoyenneté « L'exemple doit venir d'en haut. Si les responsables politiques et économiques ont un comportement citoyen, cela rejaillira au sein du peuple afin que chacun adopte un bon comportement citoyen. Personne ne respecte les

biens publics. On jette les ordures dans les rues, l'occupation sauvage des terrains [...]. Le mauvais exemple vient d'en haut. Le gouvernement va désormais s'atteler à un changement effectif commençant par les membres du gouvernement, eux-mêmes, qui doivent montrer l'exemple du civisme. Cela est valable aussi pour la classe politique.»

©[Guinée news](#)

Aboubacar Sylla, président de l'UFC et porte parole de l'opposition



« Il y a des personnes relevant des partis politiques et des ONG qui sont en manque de notoriété mais, qui profitent de l'opportunité pour se faire connaître en passant dans les médias. C'est de la surenchère. Il y a eu beaucoup de tintamarre au tour de cet accord politique de la part de certaines personnes mal informées ou encore mal intentionnées qui cherchent à désinformer expressément les guinéens et faire en sorte que cet accord politique ne puisse pas être mis en œuvre. Le débat va être au niveau de l'Assemblée nationale et ce sont des parties prenantes au dialogue qui s'y retrouvent. Alors, puisqu'il s'agit d'une loi organique pour amender le code électoral, on a besoin des 2/3 des députés. C'est-à-dire 76 députés. Tenez-vous bien, rien que les deux groupes parlementaires l'UFDG et le RPG-Arc-en-ciel font déjà 90 députés sans compter leurs alliés respectifs. Je pense que ceux qui se battent que cette disposition ne soit pas entérinée par l'Assemblée nationale, je ne dirais pas qu'ils prêchent dans le désert mais, c'est un combat d'arrière garde

SCAN : « Les auteurs et commanditaires des violences politiques vont être face aux faits, l'indemnisation des victimes va être réalisée [] » Aboubacar Sylla

écrit par GuineePolitique© | 10 novembre 2016



Aboubacar Sylla, président du parti UFC (parti d'opposition) et porte-parole de l'opposition au sorti d'une réunion au ministère de l'administration sur les accords du 12 octobre 2016



« L'application de ces accords va permettre à notre pays de faire une avancée significative en matière d'élections. Cela

nous permettra d'aller à une élection qui ne sera pas désormais une source de violence et d'améliorer la gouvernance du pays ».

«Les auteurs et commanditaires des violences politiques vont être face aux faits, l'indemnisation des victimes va être réalisée. Et d'autre part, l'administration sera neutre dans notre pays. Ce qui sera totalement nouveau, notamment, sur l'accès libre et équitable des médias du service public ».

©[Vision Guinee](#)

**Dansa Kourouma, président
du Conseil national des
organisations de la société
civile guinéenne (CNOSC-G)**



«Au lieu d'aller crier dans les médias, nous allons faire des propositions concrètes. Parce que la loi nous permet de saisir les institutions compétentes pour que les préoccupations des citoyens soient prises en compte nonobstant tout intérêt politique parce que ce n'est pas ce qui nous intéresse ».

©[Guinée news](#)

Un scan réalisé par Sékou Chérif Diallo

Le Front national de défense des droits des citoyens dénonce les accords du 12 octobre 2016

écrit par GuineePolitique© | 10 novembre 2016



Quel est le problème ?

«Le conseil de quartier/district soit composé au prorata des résultats obtenus dans les quartiers/districts par les listes de candidatures à l'élection communale ; le Président du conseil de chaque quartier/district soit désigné par



l'entité dont la liste est arrivée en tête dans ledit quartier/district au scrutin communal. A cet effet, les parties au dialogue invitent l'Assemblée nationale à procéder en conséquence à la révision du code électoral lors de la session budgétaire 2016. »

Réunis au sein d'une plateforme *Le front national de défense des droits des citoyens* des partis politiques et des activistes de la société civile ont lancé une pétition pour dénoncer la violation de la loi si toutefois l'assemblée nationale adoptait les modifications soumises par les

signataires desdits accords. Cette pétition cherche avant tout à convaincre les députés de voter contre ces accords. Parmi les promoteurs de cette pétition se trouve en première ligne Faya Millimono du parti d'opposition Bloc Libéral, El hadj Thierno Mamadou Bah, président du parti d'opposition Nouvelle Génération pour le Changement (NGC) ou encore Alpha Ibrahima Silla Bah, député à l'Assemblée nationale.

www.guineepolitique.com

contact@guineepolitique.com

SCAN : « [] je voulais féliciter, le président de la République, le Pr Alpha Condé, pour son engagement personnel à veiller au respect strict des décisions de ce dialogue [] » Fodé Oussou Fofana

écrit par GuineePolitique© | 10 novembre 2016



Souleymane Traoré, directeur général du Fonds d'Entretien Routier (FER)

« Le coût de la réhabilitation du réseau routier de la capitale se chiffre à 220 milliards de francs guinéens alors que pour l'ensemble du pays, il s'élève à mille milliards de nos francs ». Il précise que le réseau routier guinéen est dégradé à 60%» © [Guineenews](http://Guineenews.com) (20/10/2016)

Aboubacar Sylla, président de l'UFC, porte-parole de l'opposition



« Il n'y a eu aucune violation de la loi en ce qui concerne ces accords politique. C'est lorsque le code électoral [révisé] va être adopté que les élections locales vont se tenir selon les dispositions de ce code. Donc on ne peut pas parler de violation alors que la loi électorale est en cours de révision » © Visionguinee.info (21/10/2016)

Fodé Oussou Fofana, vice-président de l'UFDG



« Du haut de cette tribune, je voulais féliciter, le président de la République, le Pr Alpha Condé, pour son engagement personnel à veiller au respect strict des décisions de ce dialogue. Je voudrais aussi féliciter le président du cadre de dialogue qui a conduit ce dialogue avec professionnalisme et qui est parvenu aujourd'hui à mettre ensemble les acteurs politiques de notre pays » © ledjely.com (12/10/2016)

Un scan réalisé par Sékou Chérif Diallo

URTELGUI se prononce en faveur d'une indemnisation des médias audiovisuels attaqués pendant les manifestations politiques

écrit par GuineePolitique© | 10 novembre 2016



Les accords politiques du 12 octobre 2016 ont suscité plusieurs réactions. L'Union des radiodiffusions et télévisions libres de Guinée (URTELGUI) se dit également concernée par ces accords.



Dans une déclaration lue par son secrétaire général, Aboubacar Camara, l'URTELGUI souhaite que l'opération d'indemnisation soit élargie aux autres victimes notamment les médias audiovisuels victimes de destruction en 2007 et même en 2013.

Il faut rappeler les accords du 12 octobre 2016 mentionnent la mise en place de fonds d'indemnisation placés sous la tutelle du ministre de l'Administration du territoire et alimentés par « les partenaires financiers et techniques à l'instar des Basket Fund » prévus pour les victimes décédées et handicapées ainsi que pour les victimes de pillages lors des manifestations politiques de 2013.

www.guineepolitique.com

contact@guineepolitique

Le débat autour des élections locales et communales en Guinée

écrit par GuineePolitique© | 10 novembre 2016



En Guinée, le débat se poursuit autour des élections locales et communales. Selon l'accord conclu entre les leaders politiques, les chefs de districts et de quartiers qui n'ont pas été

renouvelés depuis les années 1980 ne seront plus élus mais nommés en fonction des résultats aux élections communales. Et cette fusion ne fait pas l'unanimité parmi la classe politique et la société civile.

Même si le dialogue inter-guinéen a été cette fois-ci rapide et quasi consensuel parmi les leaders, quelques voix s'élèvent pour dénoncer un élément de l'accord : la désignation des chefs de quartiers en fonction des résultats aux élections communales. « C'est illégal. Le Code électoral est clair : les articles 90 et 109 précisent que ce sont seuls les citoyens, à la base, qui doivent constituer des listes pour présenter des candidats à ces élections, quartiers et districts », témoigne Sékou Yaya Diallo, membre de la société civile.

Et si les chefs de quartiers sont nommés en fonction de leur étiquette politique, c'est un risque pour la paix sociale, explique Ahmed Sékou Traoré, président de Front citoyen : « Tout ce qu'ils entreprendront dans les quartiers, ça sera sous *label politique*. Et donc, les citoyens qui ne sont pas d'accord, diront "ils nous imposent des choses venant de leurs partis" . Par conséquent, il y aura plus de violence dans les quartiers, dans les familles, dans les ménages, que même dans la rue. »

Pour les partis politiques signataires de l'accord, il ne s'agit que de recommandations. Il reviendra à l'Assemblée nationale de réviser le code électoral afin de légaliser la fusion des élections locales et communales.

[Source: RFI](#)

www.guineepolitique.com

contact@guineepolitique.com